

Protocole de sécurité académique

SKI DE FOND ET RAQUETTE en environnement spécifique

Le ski, l'alpinisme et leurs activités assimilées, quelle que soit la zone d'évolution, sont définies comme une activité s'exerçant dans un environnement spécifique. La sortie doit faire l'objet d'un dossier rédigé par l'équipe pédagogique (<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/eps/appn/>). Le dossier, signé par le chef d'établissement via son propre accès iPackEPS, doit être soumis au minimum 6 semaines avant le début de l'action pédagogique. Un avis sera émis par l'inspection pédagogique régionale.

Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré** », le présent protocole applicable dans l'ensemble de l'académie de Strasbourg doit, dans chaque établissement scolaire concerné, être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée (équipes enseignantes, chef d'établissement, etc.).

La circulaire nationale rappelle que « *...l'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.* »

En amont des consignes spécifiques à l'activité, il est important de rappeler quelques règles communes. L'enseignant d'EPS, responsable du groupe :

- Actualise ses connaissances professionnelles de l'activité,
- Organise la chaîne de sécurité,
- Contrôle systématiquement l'état des équipements et du matériel utilisés,
- Détermine les conditions nécessitant de renoncer à pratique
- Réalise des choix relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déroulement de la leçon,
- Vérifie chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires qu'il juge incontournables,
- Œuvre à l'acquisition par les élèves de la compétence à évaluer les risques et à renoncer.

En cas de demande d'un intervenant extérieur, l'enseignant d'EPS doit s'assurer de la qualification de ce dernier : Diplôme (<https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites>) et carte professionnelle obligatoire : <https://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Le protocole constitue une aide à l'application de la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au [BO n°16 du 20 avril 2017](#) et a pour but de « *synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Il s'applique également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif* »

Il est conçu pour aider les enseignants à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents. **En aucun cas il ne se substitue à une formation pratique dans l'activité, préalable incontournable afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour enseigner la course d'orientation en toute sécurité.**

Ce protocole a vocation à évoluer par les retours d'expérience. Les propositions de modification sont à transmettre via l'adresse mail ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr

Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol pour compléter ces informations :

Les activités de pleine nature en EPS : <https://eduscol.education.fr/3670/les-activites-de-pleine-nature-en-eps>

Document réalisé par : Rachele TRISTRAM et Sébastien PIERRE Sous la direction de l'inspection pédagogique régionale

AVANT la pratique

- Obtenir les autorisations des responsables légaux des élèves concernés par l'activité avec leurs coordonnées téléphoniques et éventuellement celles de l'élève. Vérifier les allergies des élèves.
- Fournir à cette occasion une liste du matériel nécessaire pour les élèves et la communiquer aux familles (protection contre le froid et l'humidité / vêtements multicouches / coupe-vent / lunettes de soleil / bouteille d'eau / petit sac à dos...).
- Obtenir l'autorisation du chef d'établissement et identifier un moyen de communication ouvert pendant toute la durée de l'activité/sortie.
- Vérifier l'existence d'un protocole de sécurité en cas d'accident (voir ci-dessous) et sa diffusion auprès des encadrants et du chef d'établissement.
- S'assurer des conditions de communication et d'intervention des secours sur le lieu de pratique.
- Vérifier si le transporteur ou le véhicule de transport est équipé aux conduites sur neige.

Informations sur les élèves :

- Vérifier les PAI des élèves et la possibilité de les appliquer pendant l'activité.
- Vérifier l'équipement minimum de chaque élève (protections contre le froid, contre le soleil, eau).
- Evaluer le niveau des élèves à l'aide des collègues d'EPS et d'un questionnement simple pour anticiper les parcours d'évolution et programmer les apprentissages.
- Formaliser les procédures de sécurité (en cas d'accident, si des élèves se perdent ...)

Informations sur le site de pratique et les conditions de pratique :

- Contacter la station en amont pour prévenir de votre venue. Vérifier à cette occasion les conditions de pratique.
- S'informer pour prendre connaissance du site de pratique pour en identifier les caractéristiques et les dangers
- S'entourer de personnel qualifié ayant une bonne connaissance de la station.
- Vérifier les conditions d'accès à la station et les conditions météorologiques au minimum le jour de la pratique, avant le départ de l'établissement.
- Prévoir un plan B pour choisir celui qui est pertinent en fonction des conditions de pratique
- S'informer sur les zones de pratique autorisées en lien avec le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges (zones Natura 2000, zone quiétude-attitude, arrêtés, ...) et une connaissance de la signalétique du site.
- Prendre connaissance des couloirs d'avalanche.
- Congères : attention à leurs formations et le manque de visibilité sur le danger caché. Vigilance accrue.

Encadrement:

- Le taux d'encadrement (nombre d'élèves par encadrant) est à établir au regard du niveau des élèves, des caractéristiques du site de pratique, des formes de pratique : à minima deux personnes (un professeur d'EPS minimum) et plus selon groupe de niveaux.
- Dans le cas d'un encadrement par des intervenants extérieurs :
 - Chaque groupe doit être encadré par un professeur d'EPS en activité ou une personne titulaire d'un diplôme lui conférant le droit d'encadrer le ski de fond.
 - Le numéro de la carte professionnelle de tous les encadrements diplômés susceptibles d'intervenir doit être indiqué sur la convention.
- Dans le cadre d'une sortie de l'AS : faire valider les encadrants non enseignant d'EPS par le chef d'établissement. Ceux-ci ne pourront pas encadrer un groupe seul. Le projet d'AS, mis à jour annuellement, précise les personnels encadrants agréés par le comité directeur de l'AS et est proposé à l'approbation du conseil d'Administration de l'établissement.

PENDANT la pratique

<p>Vérification en début de leçon</p>	<p><u>Vérification du matériel et des conditions de pratique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que chaque élève possède le matériel et la tenue adaptés et vérifier l'état du matériel technique (skis, chaussures, bâtons, fixations...). Il est conseillé d'avoir du rechange de secours pour les élèves. • S'assurer que chaque encadrant dispose d'un téléphone chargé en état de fonctionnement et possède les numéros de téléphone des autres encadrants, des secours, de la liste des élèves et de leurs numéros d'urgence. • S'assurer que chaque encadrant possède un plan de pistes (carte) et la procédure de sécurité en cas d'accident et une trousse de secours. • Faire un rappel des règles et procédures de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir un horaire et un lieu de rassemblement qui seront communiqués aux encadrants et aux élèves (prévoir une marge horaire). ○ Définir une procédure précise en cas de perte d'un membre du groupe. ○ Rappeler aux élèves les règles de circulation sur le site et les règles de sécurité. ○ Possibilité de fonctionner avec un élève « serre file ». L'encadrant ouvre la piste.
<p>Pendant la leçon</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre systématiquement l'évolution des conditions locales. Vérifier la météo. Adapter si besoin le projet de sortie ou savoir renoncer. • Réajuster les groupes si besoin.
<p>Vérifier en permanence la chaîne de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la vigilance lors des croisements de pistes et sur la fin de séance en raison de la fatigue et de la diminution de l'attention. • Surveiller l'état de fatigue des élèves ; Faire des pauses régulières pour se ravitailler, boire et faire le point sur la fatigue ressentie au regard de la suite de la journée ; • Anticiper les descentes et les passages techniques au regard du niveau de pratique des participants. • Ne pas hésiter à modifier le parcours, la durée ou les consignes si les conditions de pratique évoluent. • Rester vigilant sur l'ensemble des variables : humaines, météo, environnementales. • Ne pas hésiter à stopper plus tôt la sortie en cas de dégradation météo, de fatigue importante chez les élèves : les inciter à verbaliser sur leur état de forme du moment. • Progresser autant que possible à vue les uns des autres, sinon donner des consignes précises pour se regrouper régulièrement. <p>EN CAS DE DOUTE, SAVOIR RENONCER LUTTER CONTRE L'INFLUENCE DU GROUPE QUI POUSSE PARFOIS A MANQUER DE PRUDENCE</p>
<p>Organiser la gestion de classe pour assurer la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer si possible des groupes de niveau homogène (en leur sein). Le niveau de pratique sera toujours adapté à l'élève le moins compétent du groupe. • Prévoir un temps de ré-évaluation du niveau des élèves sur une situation pour un réajustement de la constitution des groupes si nécessaire. • Répartir les groupes en fonction du niveau de chaque encadrant. • Gestion du groupe avec tous les élèves : Respecter la distance entre les élèves qui doit être ajustée au niveau des élèves, à la vitesse à la déclivité de la piste ; Maîtriser sa vitesse en toute circonstance ; Prendre en considération les autres usagers. Et compter régulièrement les élèves.

APRÈS la pratique

- Vérifier, ranger, entretenir et faire sécher le matériel.
- Informer le gestionnaire EPI de tout incident concernant le matériel collectif.
- Procéder à un débriefing collectif de la sortie. Si besoin, rappeler les consignes, les règles de fonctionnement et de sécurité.
- Réactualiser le protocole sécurité par le retour d'expériences vécues.

Cas particulier :

Le ski roue :

- Privilégier la pratique sur parking et pistes cyclables.
- Imposer le port du casque et gilet fluo.
- Dans la mesure du possible, en cas de pratique sur route, respect du code de la route, prévenir les usagers de la pratique par des panneaux.
- Rappeler aux élèves le code de la route.

SPECIFICITES pour un SEJOUR et pour une pratique à l'association sportive

- Vérifier que la structure d'hébergement possède l'agrément « Education Nationale ».
- Vérifier que le matériel est adapté au niveau des élèves.
- Vérifier la capacité de séchage du matériel entre les séances.

Pour aller plus loin :

- Règles techniques de l'activité + règles de sécurité et normes d'encadrement : Article L131-16 du Code du sport.
- Fédération Française de Ski Nordique
- Ouvrages techniques de référence.
- Sites Internet météo : météoblue, météociel, ...
- BERA : Bulletin d'Estimation des Risques d'Avalanche

En cas d'accident :

En cas d'accident nécessitant l'intervention des secours, respecter le protocole P.A.S (protéger, alerter, secourir)

☑ Protéger la victime (skis en croix, placer un élève en amont pour signaler l'incident, couvrir)

☑ Alerter :

Composer le 112, le 15 ou les pisteurs puis suivre la procédure dans l'ordre :

- 1- Se présenter (qualité de l'appelant)
- 2- Donner la localisation (nom de la piste, numéro du panneau de piste GPS, altitude, etc.)
- 3- Expliquer rapidement la situation et donner le nombre de victimes
- 4- Suivre les indications de l'opérateur et répondre à ses questions (gravité, accès au site, etc.)
- 5- Ne pas raccrocher, ce sont les secours qui doivent vous demander de le faire

Généralement, les secours vont rappeler pour vérifier l'origine de l'appel et prendre plus d'informations.

- 6- Prévenir le chef d'établissement (et les parents)